

V. Documentation pédagogique

L'ensemble des programmes de formation et de la documentation pédagogique de l'organisme de formation, quelle qu'en soit la forme (et notamment tous documents manuscrits, imprimés, numérisés, scannés et/ou enregistrés sur tout support numérique) sont des œuvres de l'esprit protégées par le Code de la propriété intellectuelle.

Par conséquent, l'entreprise s'engage à ne modifier ni altérer aucune marque ni inscription figurant sur lesdits supports, lesquels ne pourront par conséquent être reproduits ni communiqués par l'entreprise en tout ou partie, notamment dans le cadre d'une action de formation interne et/ou assurée par toute autre personne physique ou morale sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation.

VI. Date d'effet et durée de la Convention de Formation

La Convention prend effet le 20 janvier 2020
Elle prendra fin le 20 janvier 2021

La Formation doit se dérouler sur cette période de validité.

VII. Différends

Toute contestation ou différend relatifs à l'interprétation ou l'exécution de la Convention est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL.

Fait en double exemplaires originaux, dont un remis à chacune des Parties,

A NOGENT SUR MARNE, Le 01 Avril 2020

Pour l'Organisme de Formation

Khépri Formation
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
O.F. N° 11940951494
Data-Dock N° 0052300

Sté SophroKhépri
RCS 844 445 410 Créteil

Evelyne REVELLAT, Présidente
Cachet de l'organisme

Pour l'Entreprise Bénéficiaire



Mme Béatrice BAGARD PASINA